

D 250423-15

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 25 avril 2023

Sur convocation en date du 19 avril 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 avril 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	CHATARD Kévin
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	BELQAID Zahira

Étaient excusés :

Annick LACOMBE a donné pouvoir à Kévin CHATARD
Rodolphe JACQUEMET a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Clément CEREIZE a donné pouvoir à Alexis MORAND
Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**CESSION D' ACTIONS DE LA SEMCODA**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux Finances et Tarifs, Ressources Humaines, Commerces, Partenariats financiers

Vu l'article L 1524-1, L1524-5 du Code général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L228-23 et L228-24 du Code du commerce

Vu les statuts de la SEMCODA

Vu le rapport de gestion 2022 de la SEMCODA récapitulant en page 17 le nombre d'actions détenues par actionnaire

Vu le courrier de M. le Président de la SEMCODA a sollicité la commune de Viriat, actionnaire de la société à hauteur de 250 actions acquises, pour qu'elle cède 10 actions afin de permettre l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire

Vu l'article 11.2 des statuts de la SEMCODA qui précise que ce type de cession est soumis à l'agrément du Conseil d'Administration

Vu la demande de la commune de Prévessin-Moëns d'entrer au capital de la SEMCODA

Considérant que cette opération ne modifiera en rien la représentativité de la commune de Viriat dans l'Assemblée spéciale des actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration,

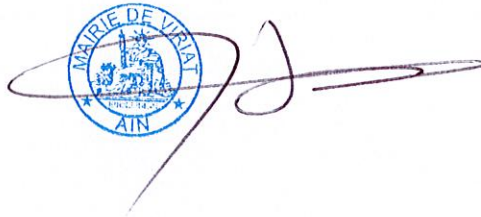
Considérant que cette cession sera soumise à l'agrément du conseil d'administration de la SEMCODA

D 250423-15

M. le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- accepter la cession de 10 actions de la SEMCODA sur les 250 détenues d'une valeur nominale actuelle de 100 € soit 1 000 € à la Commune de Prévessin-Moëns
- autoriser M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué à aux Finances et Tarifs, Ressources Humaines, Commerces, Partenariats financiers, à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment l'acte de cession correspondant

LE MAIRE,
Bernard PERRET

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Prévessin-Moëns, AIN. The stamp features a central emblem with a castle and the text 'MAIRIE DE PREVESIN MOENS' and 'AIN'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bernard Perret'.